



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 1^{er} juillet à 20h00
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 25/06/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Serge ABOULIN,
Laëtitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER,
Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS,
Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Roland SEUX,
Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE, Sébastien GAGNE

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Michel BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Secrétaire de séance : Danièle VALLERY

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN
2024 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin, joint à la présente délibération.

DESIGNE Danièle VALLERY pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire,
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,
Danièle VALLERY



COMMUNE DE BLAVOZY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

Etaient présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Christine SIMON, Christiane PAUZON, Laëtitia PRADINES, Valérie GAGNE, Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Sabine JOUVHOMME,
Messieurs : Franck PAILLON, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Thierry SOLEILHAC, Patrice LHOSTE, Gilles AUDRAS, Roland SEUX

Absents ayant donné pouvoir :

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Secrétaire de séance : Sabine JOUVHOMME

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

17 présents + 2 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

I. APPROBATION PV CM DU 13 MAI 2024 et désignation secrétaire de séance

II. FINANCES

1. Tarifs location Salles du Centre Socio Culturel
2. Rabetage chaussée amiantée : choix de l'entreprise
3. DETR 2024 : mise à jour du plan de financement
4. Budget Lotissement Les Rives de la Sumène : virement de crédit
5. Budget Pôle Santé : virement de crédits

III. PERSONNEL

1. Création de poste

IV. DIVERS

Compte-rendu des débats :I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2024 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée.


Vote : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Sabine JOUVHOMME

II. Finances1. tarification location salles du Centre Socio Culturel

Franck PAILLON explique qu'à la suite des travaux actuels, la réouverture du Centre Socio Culturel est prévue pour la fin d'année. Compte tenu des demandes de réservation à l'avance et en vue du CA du CSC qui va élaborer le planning de réservations de salles, il convient d'étudier les propositions tarifaires faites par le groupe de travail réuni à cet effet. A noter que le fonctionnement du CSC sera géré par la commune : voir pour la répartition des charges, l'utilisation de la photocopieuse, etc.... mettre des règles claires

Delphine MOURLEVAT présente la grille tarifaire en fonction des salles :

 Tarifs location salles Centre Socio Culturel				
2024				
Résidents Commune BLAVOZY	salle des jeunes	salle des fêtes	salle des carriers	salle conférence
Week end (samedi 8h au lundi 8h) et jours fériés	170 € + 30€ si accès vendredi	400 € + 100€ si accès vendredi	250 € + 50€ si accès vendredi	pas de location
Journée hors week end (au lendemain 8h)	100 €	150 €	125 €	pas de location
Associations (1 manifestation à but lucratif gratuite par an pour 2 salles)	50 €	150 €	50 €	pas de location
forfait 3 salles le week end	/	1230 € + 170 € si accès vendredi	/	pas de location
Entreprises/ syndicats / administration ZA Laprade en journée	200 €	400 €	250 €	250 €
Résidents hors commune BLAVOZY	salle des jeunes	salle des fêtes	salle des carriers	salle conférence
Week end (samedi 8h au lundi 8h) et jours fériés	250 € + 30€ si accès vendredi	500 € + 100€ si accès vendredi	350 € + 50€ si accès vendredi	pas de location
Journée hors week end (au lendemain 8h)	125 €	200 €	150 €	pas de location
Associations extérieures	250 €	400 €	300 €	pas de location
forfait 3 salles le week end	/	1800 € + 200€ si accès vendredi	/	pas de location
Entreprises/ syndicats / administration journée	300 €	600 €	350 €	350 €
Evenementiel	250 €	800 €	350 €	
1400 € pour le bas ou pour le gymnase moqueté / 2800 € pour tout le bâtiment du jeudi au lundi 8h avec moquette				
Forfait ménage	100 €	200 €	100 €	
forfait pause pour entreprises (café, thé tisane, jus de fruits, gobelets et sucre) jusqu'à 50 pers : 60€ / de 51 à 100 pers : 120€ / de 101 à 150 pers : 180 €				

Après plus d'une heure de questions, débats, discussions et ajustements, il est demandé d'approuver ces tarifs.

Vote : unanimité

2. Rabotage chaussée amiantée : choix de l'entreprise

La délibération 2023-92 du 25/09/2023 a approuvé l'adhésion de la commune au groupement de commande porté par le Département de la Haute-Loire pour le marché de travaux de rabotage de chaussée amiantée :

La répartition commune et département étant proche de 50% chacun, le Département propose de conduire un groupement de commande pour le marché de travaux de rabotage de chaussée amiantée. Cela permettra de répartir entre les 2 collectivités la part fixe des installations de chantier, de massifier le volume du chantier et ainsi de réduire le coût pour chacune des parties et aussi de réaliser une seule phase de travaux afin de réduire la gêne pour les habitants. Le Département dressera le dossier de consultation des entreprises, assurera la publicité, analysera les offres, et assurera le suivi du chantier jusqu'à l'opération préalable à la réception.

Suite à la signature de la convention entre les parties, le Département de la Haute-Loire a donc lancé la consultation pour le retrait d'enrobé amianté dans les Rues du Charron et de l'Arkose, avec une date limite de remise des offres le lundi 22 avril 2024 à 12h00. A l'issue de la phase initiale d'analyse des 5 offres reçues, une négociation a été entamée avec 3 candidats, pour une remise des offres le 6 mai 2024 à 16h00. Deux candidats ont remis une nouvelle offre.

En conséquence, conformément à la convention de groupement de commandes passée en date du 13 novembre 2023, la Commission Départementale des Marchés en séance du 27 Mai 2024 retient l'offre économiquement la plus avantageuse :

Groupement CARDEM/EUROVIA pour un montant de 349 490,70 € HT, décomposé comme suit :

- 157 475,60 € HT pour le Département
- 192 015,10 € HT pour la Commune de Blavozy

Mr le Maire propose donc de valider cet attributaire.

Vote : unanimité

3. DETR 2024 : mise à jour du plan de financement

Franck PAILLON rappelle la décision prise par délibération 2023-92 du 25/09/2023 d'adhérer au groupement de commande avec le Département pour le marché de travaux de rabotage de chaussée amiantée, et la délibération 2023-113 du 30/11/2023 sollicitant une subvention DETR 2024 au taux le plus élevé possible.

Depuis lors, le choix de l'entreprise chargée des travaux a été validée par le Département, et en présente séance, permettant d'arrêter le cout exact des travaux.

Il convient donc de mettre à jour le plan de financement conséquent :

DEPENSES HT (travaux)	RECETTES	
192 015.10 €	DETR 2024 (80 %) :	153 612.08
	AUTOFINANCEMENT (20 %) :	38 403.02
	TOTAL RECETTES :	192 015.10

Le projet est inscrit au budget général de l'année 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le nouveau plan de financement ci-avant exposé ;
- SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2024 au taux le plus élevé possible ;
- CHARGE monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention dûment complété, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce projet.

4. Budget Lotissement Les Rives de la Sumène : virement de crédit

Il convient de procéder au virement de crédits ci-dessous, permettant d'honorer les dépenses de fonctionnement :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6045 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7133 : Variation des en-cours de production de biens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7133 : Variation des en-cours de production de biens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-3351 : Terrains	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-3351 : Terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €
Total Général		3 000.00 €		3 000.00 €

Pour information, un compromis de vente est signé pour le lot 4

5. Budget Pôle Santé : virement de crédits

Il convient de procéder au virement de crédits ci-dessous, permettant d'honorer les dépenses de fonctionnement :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	2 500.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-13461 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions (en cours)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		2 500.00 €		2 500.00 €

6. Tarifcation sociale restauration scolaire

Danièle VALLERY rappelle que le gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1€ dans le cadre du plan pauvreté. Avec la mise en place de la « cantine à 1€ », l'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

Une subvention de 3€ est allouée par l'Etat aux collectivités pour chaque repas facturé à 1euro ou moins aux familles d'enfants de classe maternelle ou élémentaire dans le cadre d'une tarification sociale.

L'aide financière du gouvernement sera versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à 3 tranches minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1 euro. Le nombre de repas servi devra être déclaré et l'aide de l'Etat s'élèvera quant à elle à 3 euros par repas facturé aux tranches inférieures à 1 euro.

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- Commune éligible à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale.
- Tarification sociale comportant au moins 3 tranches.
- Tranche la plus basse inférieure ou égale à 1 euro par repas.

Il est donc proposé l'application d'une tarification sociale, à trois tranches, selon le quotient familial de la Caf, comme suit :

Quotient familial	Tarif
0-499	0.80 €
500-1000	1.00 €
1001 et +	3.70 € résidents commune 4.70 € résidents hors commune

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation en mairie.

Après débat argumenté, la délibération est mise au vote : 7 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour.

III. PERSONNEL

1. Création de poste

À la suite de la réorganisation des services, il convient de créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe appartenant à la filière administrative à raison de 27 heures 15 minutes hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2024

Vote : unanimité

IV. Divers

- bulletin municipal en cours d'impression :
- élections : organisation du bureau de vote, etc...
- kermesse école : cette année à l'école le 22 juin, s'inscrire aux repas
- vogue : à Panassac cette année, retraite aux flambeaux, dimanche défilé vélo fleuri organisé par l'APEA, blavolympiades..., repas organisé par le hand, tournoi de sixte. Manèges, ...
- AG district du foot le 15 juin, changement de président
=> pour la mise en place de toutes ces manifestations, le personnel du service technique et du CSC a été bien sollicité et a su faire face malgré les absences de certains agents : Franck PAILLON les remercient, ainsi que les élus qui ont prêté main forte.
- Crèche : déménagement le 10 juillet à l'école pendant les travaux de la crèche
- 20 ans de la crèche le 28 juin au soir de 16 h à 19h invitation à tous les enfants qui ont fréquenté la crèche
- Moulin de Barette : point sur l'avancement du projet, et de l'ouverture envisagée

Fin de la séance à 21h04

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance
Sabine JOUVHOMME

